



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du vendredi 3 mars 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 09

Votants : 10

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Guy PENNEC

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN (représenté par Jean-Paul VERMOT), Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC.

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Jean-Paul VERMOT.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 03 mars 2023

OBJET	SCOT : INGENIERIE MUTUALISEE CONFERENCE DES SCOT BRETAGNE
ACTE	CS-2023-01-N08
RAPPORTEUR (S)	CHRISTOPHE MICHEAU

La loi climat et résilience, publiée au JO le 24 août 2021, marque une rupture en matière de planification urbaine puisqu'elle prévoit la mise en place du Zéro Artificialisation Nette à l'échelle 2050. La loi demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le ZAN devra être atteint d'ici 2050. Les décrets sont en cours pour définir précisément l'« artificialisation » des sols et pour définir les clés de répartition du foncier « disponible ».

La loi climat et résilience a créé la conférence des SCOT. Dans chaque région, il s'agit de réunir les établissements compétents en matière de SCOT afin qu'ils puissent exprimer des contributions dans le cadre de l'élaboration de documents supra, et notamment les SRADDET qui doivent être modifiés suite à la promulgation de cette loi.

La conférence des SCOTs bretons s'est réunie à plusieurs reprises sous l'égide de la représentation territoriale de la « fédération nationale des SCOT » à laquelle le Pays de Morlaix adhère.

Au niveau breton, le Président du Pays de Saint-Malo est référent de cette fédération. A ce titre, le Pays de Saint-Malo a été mobilisé pour coordonner l'organisation de la conférence.

Les sujets prioritaires évoqués par la conférence sont :

- l'observation du foncier. L'objectif est de se doter au niveau régional d'un outil commun d'observation. Cet outil capital, issu des travaux de l'ADEUPA va être régionalisé ; il est appelé Mos (Mode d'occupation du sol). Le Pays de Morlaix a reçu les fichiers du MOS pour son territoire début janvier 2023.
- la qualification des projets dits d'envergure régionale et/ou nationale qui seront inscrits dans le SRADDET et qui impacteront la proportion de foncier urbanisable dans les SCOTs.

Pour animer les travaux de la conférence des SCOTs bretons, celle-ci sollicite les établissements publics de SCOT pour donner un accord de principe sur le financement d'une ingénierie mutualisée par les 26 SCOT bretons. La participation financière annuelle serait de 960€ pour le Pays de Morlaix.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;
Pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, Christophe MICHEAU, élu délégué à l'aménagement, à signer la convention
- **AUTORISE** le Président à inscrire la dépense correspondante au budget de la collectivité et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants	09
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 03 mars 2023

Le Président
Jean-Paul VERMOT

